

Les répulsifs efficaces contre les tiques et autorisés au Canada

	Bébé de moins de 6 mois	Enfant de 6 mois à 2 ans	Enfant de 2 ans à 12 ans	Femmes enceintes ou allaitantes	Personnes de plus de 12 ans
DEET	Aucun insectifuge n'est recommandé pour les bébés de moins de 6 mois. Cela vaut également pour les produits « naturels ». Protégez plutôt votre bébé avec des vêtements longs et placez une moustiquaire sur la poussette, le berceau ou le porte-bébé.	Concentration : jusqu'à 10% Protection : 3 heures ou moins Application : 1 fois par jour maximum Ne pas utiliser quotidiennement pendant plus d'un mois	Concentration : jusqu'à 10% Protection : 3 heures ou moins Application : 3 fois par jour maximum Ne pas utiliser quotidiennement pendant plus d'un mois	Concentration : jusqu'à 30% Protection : 6 heures ou moins (selon la concentration) Application : 2 fois par jour maximum	Concentration : jusqu'à 30% Protection : 6 heures ou moins (selon la concentration) Application : en fonction du temps de protection et des besoins
Icaridine		Concentration : jusqu'à 20% Protection : 3-5 heures (10%), 8-10 heures (20%) Application : selon le temps et les besoins de protection	Concentration : jusqu'à 20% Protection : 3-5 heures (10%), 8-10 heures (20%) Application : selon le temps et les besoins de protection	Concentration : jusqu'à 20% Protection : 3-5 heures (10%), 8-10 heures (20%) Application : 2 fois par jour maximum	Concentration : jusqu'à 20% Protection : 3-5 heures (10%), 8-10 heures (20%) Application : selon le temps et les besoins de protection
		Appliquer uniquement sur les parties du corps exposées. Ne pas appliquer près des yeux, de la bouche ou des mains. Éviter d'appliquer le produit sur une peau abîmée ou sur les muqueuses. Appliquer un écran solaire avant d'appliquer un insectifuge.			

Le DEET et l'icaridine sont les deux ingrédients dont l'utilisation contre les tiques est autorisée au Canada. Le contenu de ce tableau a été adapté à partir d'informations fournies par Santé Canada et le gouvernement du Québec.